

# Jalons de la formation professionnelle

Mai 2010

## Tableaux de bord des PRDF : Premier recensement des dépenses de formation professionnelle dans les régions<sup>(1)</sup>

### AVERTISSEMENT

Les travaux relatifs aux tableaux de bord des PRDF sont encore récents et conservent un caractère expérimental : malgré les efforts pour atteindre l'homogénéité du contenu des rubriques, celle-ci n'est pas encore totalement aboutie ; certaines données doivent être améliorées.

Les dépenses n'ont pas été rapportées à des éléments physiques, à la seule exception des données démographiques, et les causes des écarts ne sont pas analysées. Le lecteur est donc invité à faire preuve d'une extrême prudence, notamment dans l'interprétation des écarts entre régions et entre financeurs.

Dans l'attente de travaux complémentaires, toute appréciation - a fortiori tout jugement de valeur - tirée de ces écarts serait prématurée.

**R**ésumé : Il n'était pas possible jusqu'ici de connaître avec précision les sommes qui sont consacrées au niveau régional à la formation professionnelle initiale et continue (montant et répartition des dépenses). Partant du constat que les Conseils régionaux ont, en la matière, une compétence de droit commun depuis les premières lois de décentralisation, renforcée par la loi du 13 août 2004 et la mission de piloter le PRDF, outil de programmation et de mise en cohérence des actions menées par les acteurs régionaux de la formation (Région, Etat, partenaires sociaux), le CNFPTLV, qui a pour mission d'évaluer les politiques régionales de formation professionnelle, a initié une démarche destinée à faciliter la concertation, le pilotage et l'évaluation des politiques sous la forme d'un «tableau de bord financier des PRDF». Cet outil permet de recenser dans chacune des régions engagée volontairement dans cette opération les données financières relatives aux activités de formation professionnelle communiquées par les différents financeurs. Ce recensement est d'autant plus nécessaire que les acteurs sont appelés à intensifier leurs partenariats dans le cadre des récentes réformes (contractualisation du PRDF en premier lieu, mais aussi création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et de Pôle emploi notamment).

Le rapport relatif aux tableaux de bord produit par le CNFPTLV en octobre 2009 fait état des dépenses réalisées en 2006 par les financeurs de la formation dans 17 régions. Ces données ne tiennent cependant pas compte des dépenses, actuellement indisponibles au niveau régional, des entreprises pour leurs salariés au titre du plan de formation ni de celles des collectivités publiques pour leur personnel. Le total des dépenses recensées de formation professionnelle initiale et continue dans les 16 régions où tous les chapitres ont pu être renseignés s'élève à 13,2 milliards d'euros. Quatre régions sont au-delà du milliard d'euros : Rhône-Alpes (2,1 milliards), Nord-Pas-de-Calais (1,6 milliard), Pays-de-la-Loire (1,3 milliard), Bretagne (1,1 milliard). Quand on ajoute les dépenses d'enseignement général et technologique (champ total du tableau de bord), le montant total des dépenses s'élève à 21,6 milliards d'euros, dont les 3/4 sont consacrés à la formation initiale, ce qui correspondrait, selon estimation, à 39 Milliards d'euros pour la totalité des régions.

<sup>1</sup>Rapport «Tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations : données financières 2006 pour 17 régions». Octobre 2009 téléchargeable sur le site du CN.

## Terminologie

Champ total du tableau de bord = toutes les dépenses recensées dans le tableau de bord

Champ formation professionnelle = champ total moins l'enseignement général et technologique c'est à dire la formation professionnelle initiale et continue y compris VAE et orientation

## Champ du tableau de bord

Sur les 17 Régions ayant participé à la démarche du tableau de bord du PRDF pour l'exercice 2006, 16 ont renseigné le document en totalité, toutes en métropole. Une Région, l'Île-de-France, a renseigné les six chapitres à l'exception de la formation initiale (voir encadré 3). A noter : le sud de la France est pratiquement absent du tableau de bord à ce stade, ce qui n'est pas sans influence sur les résultats compte tenu des particularités, notamment démographiques, de ces régions.

L'objectif étant de répertorier les dépenses dont la connaissance facilite la concertation et le pilotage du PRDF, le périmètre du tableau de bord a été déterminé en fonction de la définition de ce dernier. C'est donc un champ large qui a été retenu : la formation tout au long de la vie, la VAE (validation des acquis de l'expérience) et l'orientation. L'enseignement général et technologique est pris en compte alors qu'il déborde le champ du PRDF, puisqu'il ne relève pas de la formation professionnelle. Ce choix répond au souhait de certaines Régions d'intégrer le SPF (Schéma prévisionnel des collèges et lycées) dans leur PRDF pour avoir une approche globale de la formation initiale. Elle entraîne cependant un net déséquilibre entre les chapitres. C'est pourquoi, les données sont fournies à la fois sur le champ total et sur le seul champ de la formation professionnelle.

En revanche, le plan de formation n'est pas pris en compte dans le tableau de bord puisqu'il relève des politiques d'entreprise et n'entre donc pas dans le cadre du PRDF. Mais il occupe une place tellement importante dans la formation professionnelle qu'il conviendra de l'intégrer dès que cela sera techniquement possible.

Pour recueillir les données de façon homogène, trois nomenclatures ont été construites traitant respectivement :

- des activités de formation ou assimilées :

1. Formations initiales ; 2. Formations artistiques, sanitaires et sociales ; 3. Formation professionnelle continue ; 4. Orientation professionnelle ; 5. Certification et validation des acquis ; 6. Etudes/ingénierie ;

- des opérations économiques correspondant aux dépenses directes (frais pédagogiques, orientation, VAE, etc.) qui constituent la plus grande part des dépenses, aux dépenses indirectes (restauration, transport, hébergement, accompagnement) et aux dépenses induites (rémunérations des stagiaires, exonérations de charges, aides et primes diverses) ;

- des financeurs :

La typologie distingue 11 financeurs et à travers eux, les trois grands contributeurs de la formation : l'Etat (ministères de l'Education nationale, de l'Agriculture, de l'Emploi, l'ANPE, l'Afpa), les Conseils régionaux, et les partenaires sociaux (Assedic, Agefiph, Opcv/Opacif, Octa). Pour éviter les doubles comptes, les tableaux répertorient les dépenses des financeurs intervenant en tant que « financeur final », c'est-à-dire lorsqu'ils commandent et prennent en charge le coût de la formation sans considération de l'origine des ressources qui couvrent ces dépenses. Par conséquent, les dotations de décentralisation ne figurent pas dans les dépenses du ministère de l'Emploi, de même que le FSE n'apparaît pas comme financeur car il n'intervient qu'en tant que financeur initial.

Alors que les récentes réformes<sup>2</sup> introduisent la contractualisation du PRDF et créent de nouvelles formes de coordination des financements (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, Pôle emploi...), une exacte appréhension des dépenses de formation professionnelle des différents financeurs en région s'impose comme une nécessité. A cette fin, le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) propose, dans le cadre de sa mission visant à donner plus de transparence au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, un outil d'appui à la régulation et à la concertation régionale sous la forme d'un tableau de

bord financier des PRDF (plans régionaux de développement des formations)<sup>3</sup>.

Pour conduire ces travaux, la Commission des Comptes du CNFPTLV<sup>4</sup> s'est appuyée sur un Groupe technique financements animé par la Dares, composé des producteurs de données au niveau national et des représentants des Conseils régionaux participant à la démarche<sup>5</sup>. Ces travaux ont fait l'objet, en 2008, d'une première publication : « Proposition d'un tableau de bord du PRDF » où, pour la première fois étaient présentées des dépenses régionales de formation en 2005 dans 7 régions, tous les financeurs (Etat, Conseils régionaux, partenaires sociaux) ayant été pris en compte.

<sup>2</sup>Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, création de Pôle emploi par la fusion de l'ANPE et des Assedic...

<sup>3</sup>Les PRDF deviendront des CPRDF (contrats de plan régional de développement de la formation professionnelle) en juin 2011 (art. 57 de la loi du 24 novembre 2009).

<sup>4</sup>Présidée par Gabriel Mignot, Président de chambre honoraire à la Cour des Comptes.

<sup>5</sup>Au secrétariat général du CNFPTLV, les travaux du GTF sont coordonnés par Laurence Merlin, Conseillère technique.

En octobre 2009, le CNFPTLV a produit un second rapport :

«Tableaux de bord des PRDF, données financières 2006 pour 17 régions» dont une synthèse est ici présentée. Les travaux ont été menés dans 17 régions. Les régions ont pu s'appuyer sur un guide méthodologique disponible sur le site du CNFPTLV<sup>6</sup>.

En 2010, il est prévu de sortir un troisième rapport sur la base des recommandations adoptées par le Conseil

National lors de sa séance plénière du 21 octobre 2009. Il portera sur les années 2007 et 2008 et sera enrichi par la prise en compte de données plus qualitatives. 6 nouvelles régions s'étant portées volontaires pour participer aux travaux, il devrait couvrir la quasi-totalité des régions.

### Données financières agrégées

En 2006, les dépenses agrégées pour l'ensemble des financeurs s'élèvent, pour les 16 régions pour lesquelles le tableau de bord a été renseigné en totalité,

à 21,6 milliards d'euros. 13,2 milliards d'euros ont été consacrés à la formation professionnelle.

#### Dépenses selon la nomenclature du tableau de bord, champ total et champ formation professionnelle

Nomenclature du tableau de bord (niveau 1 de division)	Dépenses pour les 16 régions	Poids des chapitres (% du champ total)
<b>Chap. 1 : Formations initiales, dont :</b>	<b>16 492 731 307 €</b>	<b>76,1 %</b>
Enseignement général et technologique du second degré	8 356 797 538 €	
Formation professionnelle initiale, dont :	8 135 933 768 €	
Voie scolaire et supérieure	6 355 957 869 €	
Apprentissage	1 779 975 899 €	
<b>Chap.2 : Formations artistiques sanitaires et sociales</b>	<b>406 956 409 €</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Chap. 3 : Formations professionnelles continues, dont :</b>	<b>3 592 623 962 €</b>	<b>17,1 %</b>
Formations pour demandeurs d'emploi	1 972 840 527 €	
Formations pour actifs occupés	1 455 097 173 €	
Formations indifférentes au statut	164 686 262 €	
<b>Chap. 4 : Orientation professionnelle</b>	<b>876 842 055 €</b>	<b>4,2 %</b>
<b>Chap. 5 : Certification et validation des acquis</b>	<b>161 719 202 €</b>	<b>0,8 %</b>
<b>Chap. 6 : Etudes, ingénierie</b>	<b>53 613 812 €</b>	<b>0,2 %</b>
<b>Total champ total du tableau de bord</b>	<b>21 584 486 746 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Total champ formation professionnelle</b>	<b>13 227 689 208 €</b>	

<sup>6</sup>www.cnfptlv.gouv.fr

## Des dépenses proportionnelles à la taille des régions

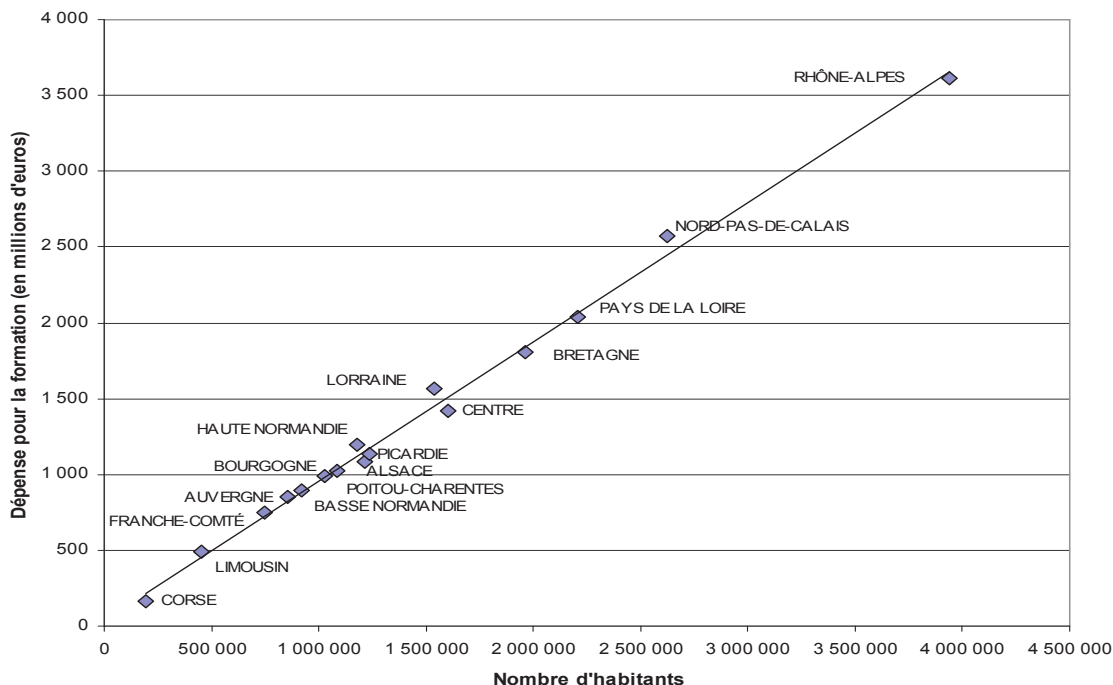
Les montants dépensés pour la formation sont très différents d'une région à l'autre. Les différences s'expliquent principalement par les écarts de taille notamment démographique.

Ainsi, sur le champ total du tableau de bord, Rhône-

Alpes, est la région qui dépense le plus (3,6 milliards d'euros) ; elle est également la plus importante en nombre d'habitants. Celle qui dépense le moins est la Corse (160 Millions d'euros), la plus petite en nombre d'habitants (**graphique 1**).

**Graphique 1**

Dépense pour la formation professionnelle et l'enseignement général et technologique du second degré selon le nombre d'habitants (15-64 ans)

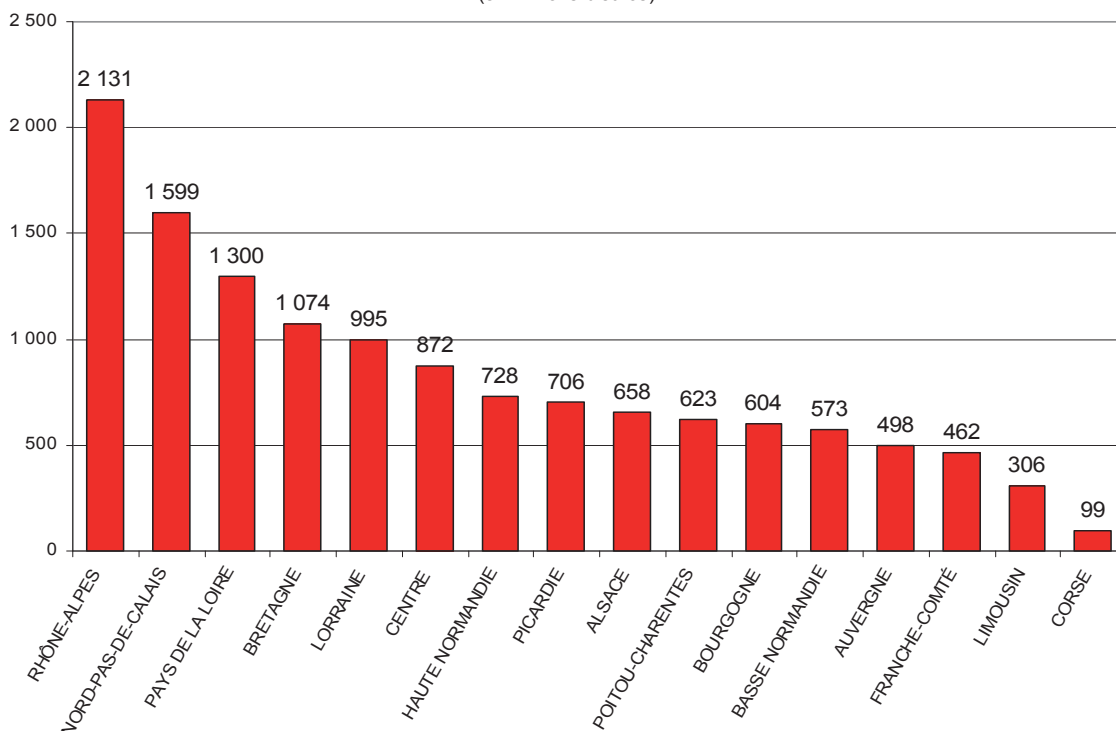


Les montants dépensés pour le seul champ de la formation professionnelle se répartissent également en fonction de la taille de la Région.

La dépense dépasse 2 Milliards d'euros en Rhône-Alpes. Elle est de 488 Millions dans le Limousin et de 160 Millions d'euros en Corse. (**graphique 2**).

**Graphique 2**

Dépense champ formation professionnelle du tableau de bord (en millions d'euros)



## Des dépenses principalement concentrées sur la formation initiale

Tous les financeurs pris en compte, la répartition des dépenses entre les activités est assez homogène d'une région à l'autre.

S'agissant du champ total du tableau de bord, les deux grandes masses portent principalement sur la formation initiale (3/4 du financement global dans chaque région) et la formation professionnelle continue. Cette dernière représente 14% des dépenses globales en Franche-Comté et 22% en Corse. Les dépenses d'orientation, les dépenses de validation et de certification et les dépenses d'études, de conseil et d'ingénierie pour la formation additionnées représentent environ 5% des dépenses.

Si on considère le seul champ de la formation professionnelle, le poids de la formation initiale reste prépondérant (environ 65% de l'ensemble). La formation professionnelle continue représente entre 23 % et 35 % des dépenses, la moyenne étant 27 %. L'orientation oscille entre 5,6% (Lorraine) et 8,8% (Basse-Normandie) des dépenses, pour une moyenne d'un peu plus de 6%.

### L'Éducation nationale et les Conseils régionaux, principaux financeurs sur l'ensemble du champ

Dans toutes les régions, deux financeurs se détachent : l'État « Éducation nationale » et les Conseils régionaux. A eux deux, ils financent au moins 75% des dépenses globales et 60% des dépenses de la formation professionnelle.

Le poids de ces financeurs rend compte de leurs responsabilités vis à vis de la formation initiale : le ministère de l'Éducation nationale prend en charge les dépenses des enseignants, tandis que les Régions assurent les coûts de fonctionnement et d'investissement des lycées et sont le premier financeur de l'apprentissage. La part des Conseils régionaux dans le financement de la formation professionnelle initiale et continue est à peu près identique à celle qu'ils occupent dans la formation professionnelle initiale (un peu moins du quart des dépenses). Au contraire, si le ministère de l'Éducation nationale finance 60 % des dépenses de formation professionnelle initiale il ne finance que 37 % de la formation professionnelle initiale et continue. Cette différence s'explique par le fait que l'Éducation nationale ne finance pratiquement que la formation initiale alors que les Conseils régionaux sont également des financeurs importants de la FPC.

Le ministère de l'Agriculture qui finance principalement des formations initiales assure entre 1,5% (Alsace) et 8% (Poitou-Charentes, Bretagne, Limousin) des dépenses de formation professionnelle.

Le ministère de l'Emploi, lorsqu'on lui affecte les dépenses de l'ANPE et de l'Afpa - moins les montants déjà transférés à la Région Centre - assure 15% des dépenses de formation professionnelle pour l'ensemble des régions avec un maximum de 26% en Corse et 20% dans le Limousin, deux régions où le poids de l'Afpa est très important.

## Principaux résultats par chapitre

### Pour les 16 régions, les dépenses totales de formation initiale s'élèvent à plus de 16,8 milliards d'euros

Les dépenses dépassent un milliard dans 6 régions (2,8 milliards en Rhône-Alpes), atteignent entre 500 millions et un milliard dans 8 régions, et sont inférieures à 500 millions dans les deux plus petites régions (Corse et Limousin). Les différences de montant d'une région à l'autre s'expliquent pour l'essentiel par la taille et la structure démographique de la région (part des jeunes).

L'enseignement général et technologique absorbe partout la plus grande part des dépenses. L'enseignement professionnel du second degré arrive en second (en moyenne 29% des dépenses). Les dépenses d'apprentissage représentent en moyenne 10,5% des dépenses.

Six financeurs interviennent dans la formation initiale, dont 3 Ministères : Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture/Pêche, et de l'Emploi (ce dernier intervenant à travers les exonérations de charges sociales sur l'apprentissage), les Conseils régionaux, l'Agefiph, les Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage). Dans les régions où le recours à l'apprentissage est important, la part des Conseils régionaux dans le financement de la formation initiale est souvent supérieure à la moyenne.

Pour l'ensemble des Régions, les coûts de personnel et de fonctionnement de l'appareil de formation représentent 90% des dépenses.

### Tous financeurs pris en compte, les dépenses totales de FPC s'élèvent dans les 17 régions à 4,9 milliards d'euros

Pour ce chapitre et les suivants, les résultats portent sur 17 régions. Ce chapitre touche le cœur des missions du CNFPTLV. Les rubriques qui le composent sont donc plus nombreuses que dans les autres chapitres. C'est aussi le domaine où l'information est la plus difficile à rassembler et à organiser car les dispositifs et les financements sont très diversifiés.

L'entrée principale de ce chapitre formation est celle par public. Elle en distingue trois : les demandeurs d'emploi, les actifs occupés et les publics sans distinction de statut.

**Rappelons à nouveau que le tableau de bord n'intègre pas les dépenses des entreprises dans le cadre du plan de formation**, or ces dépenses s'élèvent au niveau national à plus de 6 milliards d'euros. Ceci a pour première conséquence une sous-estimation des montants globaux des dépenses de FPC. Deuxième conséquence : la part des dépenses pour les actifs occupés est apparemment faible tandis que celles consacrées aux demandeurs d'emploi apparaît plus importante qu'en réalité.

Attention donc à toute interprétation hâtive de ces données chiffrées. Leur publication est surtout là pour interroger, comprendre les articulations entre les financeurs, faire progresser la connaissance mutuelle sur les interventions de chacun.

## La moitié des dépenses de FPC est consacrée aux demandeurs d'emploi

Sur les 4,9 milliards d'euros de dépenses de FPC dans les 17 régions, une moitié est consacrée à la formation des demandeurs d'emploi (avec une part maximale de 72% en Corse et une part minimale de 37% en Ile-de-France), 46% vont à la formation des actifs occupés et 4% correspondent aux actions de formation indifférentes au statut. Plusieurs régions à fort taux de chômage

dépensent davantage pour les demandeurs d'emploi que les autres. La Picardie, par exemple, consacre 10 points de plus que la moyenne à la formation de ces publics. L'Alsace, Rhône-Alpes et l'Ile-de-France consacrent un montant de dépenses inférieur à la moyenne pour ce public et ce sont également des régions qui ont un taux de chômage relativement faible. (tableau «Répartition des dépenses de FPC pour les 17 régions»).

### Répartition des dépenses de FPC pour les 17 régions par public cible et financeur

Par public (colonne), Par financeur (ligne)		Formations destinées aux demandeurs d'emploi	Formations destinées aux actifs occupés	Formations indifférentes au statut
OPCA profess :	1 163 972 123			
OPACIF :	685 230 220			
Unedic :	757 500 458			
Agefiph :	33 812 956			
M. Emploi :	680 129 841	2 449 342 152	2 241 285 533	189 785 453
AFPA :	564 815 527	(50 %)	(46 %)	(4 %)
M. Agriculture :	19 695 209			
Conseils régionaux :	975 256 804			
<b>Total :</b>	<b>4 880 413 138*</b>			

En euros ; Pourcentage entre parenthèses

\*la différence avec le tableau page 3. résulte de l'intégration de l'Ile-de-France

## Une approche de la FPC par acteur ne fait apparaître aucun financeur réellement dominant

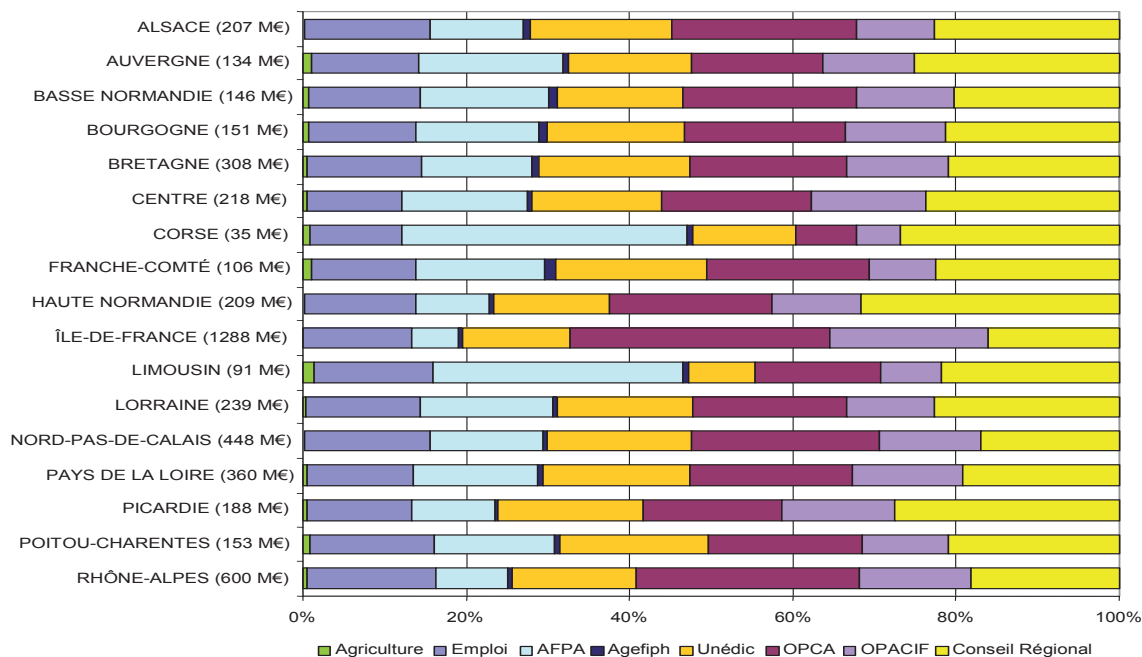
Pour l'ensemble des régions, 99% des dépenses sont assurées par 6 principaux financeurs dont aucun ne prend véritablement le pas sur l'autre.

Toutefois, le Conseil régional apparaît en poids relatif comme le premier financeur dans 10 régions ; les Opcas agréés au titre de la professionnalisation dans 6

régions. Cependant, ce sont eux qui financent la plus grosse part des dépenses au niveau de l'ensemble des régions (24%) car leur poids est particulièrement fort dans les régions importantes, mais la présence des sièges sociaux explique sans doute en partie ce résultat (graphique 3 «Dépense pour la FPC par financeur»).

Graphique 3

### Dépense pour la formation professionnelle continue par financeur



Autre résultat majeur, les parts des financeurs sont très différentes d'une région à l'autre. Celles du Conseil régional et de l'Unedic varient du simple au double. La variation est encore plus forte pour les Opacif, les Opca

et surtout l'Afpa : en Ile-de France, elle finance 6% des dépenses de FPC, tandis qu'en Corse et dans le Limousin, c'est plus d'un tiers (tableau «Part des financeurs dans les dépenses de FPC»).

### Part des financeurs dans les dépenses de la formation professionnelle continue

Part des Financeurs dans les dépenses de la FPC	Part du M de l'emploi	Part de l'AFPA	Part de l'opca	Part opacif	Part de l'unedic	Part du CR	ENSEMBLE
ÎLE-DE-FRANCE	13	6	32	19	13	16	1 287 789 176
NORD-PAS-DE-CALAIS	15	14	23	13	17	17	447 500 966
RHÔNE-ALPES	16	9	27	14	15	18	600 457 822
PAYS DE LA LOIRE	13	15	20	13	18	19	359 603 246
BASSE NORMANDIE	14	16	21	12	16	20	146 428 645
BRETAGNE	14	14	19	12	18	21	308 097 490
POITOU-CHARENTES	15	15	19	11	18	21	153 138 736
BOURGOGNE	13	15	20	12	17	21	150 974 365
LIMOUSIN	15	31	15	7	8	22	91 312 549
FRANCHE-COMTÉ	13	16	20	8	19	22	106 203 204
LORRAINE	14	16	19	11	17	23	238 826 407
ALSACE	16	11	23	10	17	23	206 570 438
CENTRE	12	15	18	14	16	24	217 521 674
AUVERGNE	13	18	16	11	15	25	133 665 390
CORSE	11	35	7	5	13	27	34 701 995
PICARDIE	13	10	17	14	18	28	188 341 970
HAUTE NORMANDIE	14	9	20	11	14	32	209 279 064
<b>ENSEMBLE</b>	14	12	24	14	16	20	4 880 413 138

Variation ENTRE 11 ET 16 ENTRE 6 ET 35 ENTRE 7 ET 32 ENTRE 5 ET 19 ENTRE 8 ET 19 ENTRE 16 ET 32

### Le regroupement en trois ensembles de financeurs montre que la moitié des dépenses de la FPC relève des partenaires sociaux

Si l'on considère les trois «grands» intervenants de la formation que sont l'Etat (ministère de l'Emploi, Afpa), les Conseils régionaux et les partenaires sociaux (Opca, Unedic, Agefiph), la part de ces derniers est prépondérante. Elle dépasse la moitié des dépenses dans 8 régions et n'est jamais inférieure à un tiers.

Les dépenses de l'Etat correspondent principalement aux exonérations de charges sociales sur les contrats de professionnalisation et au programme de formation des demandeurs d'emploi de l'Afpa. En 2006, les Conseils régionaux sont les troisièmes financeurs de la FPC, mais

le transfert vers les Régions des crédits de l'Etat affectés à l'Afpa pour la formation des demandeurs d'emploi n'en était qu'à ses débuts.

Les chapitres «orientation professionnelle», «certification/VAE» et «étude, conseil et ingénierie de la formation» représentent 5,2% du total des dépenses recensées par le tableau de bord.

La troisième partie du rapport présente une fiche par région et des graphiques détaillant pour l'ensemble des régions la répartition des financements selon le type de formation et selon le type de financeur.

### La démarche «tableau de bord du PRDF»

Cette démarche répond aux principes suivants :

- Elaboration d'un **guide méthodologique** destiné à servir d'instrument de pilotage stratégique et de «commun dénominateur» à l'ensemble des partenaires régionaux du PRDF.
- **Travail volontaire et coopératif** entre les acteurs nationaux, entre les acteurs régionaux, et entre les acteurs nationaux et régionaux. Les données financières sont fournies par les Conseils régionaux pour leurs propres dépenses et par les producteurs nationaux de données. Tous les acteurs régionaux de la formation professionnelle sont incités à se saisir des résultats.
- **Démarche par étapes successives** dans le but de fournir des données complètes et fiables afin d'élaborer à terme un compte régional de la formation professionnelle.
- **Rapprochement progressif des données financières et physiques :** le tableau de bord actuel accorde une importance particulière aux indicateurs financiers mais vise à les mettre en perspective avec les indicateurs socio-économiques structurants (marché du travail, système de formation...) et à les rapprocher des publics formés, de façon à interpréter les différences entre les régions et à dégager un montant de dépenses par personne formée.

## **Le tableau de bord du PRDF et le Jaune budgétaire :**

### **deux champs peu comparables :**

La tentation est forte de comparer le volume des dépenses agrégées des acteurs de la formation professionnelle dans les régions ayant renseigné le tableau de bord, avec l'agrégat national du Jaune budgétaire (annexe « formation professionnelle » au projet de loi de finances). Or cela n'est pas possible car les différences de périmètre des dépenses retenues sont importantes :

- le tableau de bord couvre, en plus de l'agrégat, l'enseignement général et technologique du second degré ainsi que la formation professionnelle par la voie scolaire ;
- en revanche, il n'inclut ni les dépenses des entreprises dans le cadre du plan de formation, ni les dépenses des collectivités publiques pour leur personnel, ni les dépenses des particuliers, l'ensemble de ces sommes s'élevant à plusieurs milliards d'euros.

En 2006, la dépense « formation professionnelle » et « apprentissage » de la Nation retracée par le Jaune s'est élevée à 27 milliards d'euros. On peut estimer que le champ du tableau de bord correspondrait à une dépense d'environ 39 milliards d'euros au niveau de la France entière.

## **17 Régions participantes pour l'exercice 2006**

Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

## **Recommandations du CNFPTLV pour les travaux 2010**

L'utilité du projet lancé en 2006 a été vérifiée. Elle se confirme à l'heure où la loi du 24 novembre 2009 pose le cadre d'une stratégie nationale coordonnée qui sera mise en œuvre par l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux. Il importe donc que la construction des tableaux de bord des PRDF atteigne au plus vite son rythme de croisière. C'est dans ce but que le CNFPTLV a adopté 5 recommandations lors de sa séance plénière du 21 octobre 2009 :

### **Recommandation n°1 :**

Obtenir la participation des 26 régions.

### **Recommandation n°2 :**

Poursuivre le processus d'amélioration technique et d'appropriation progressive d'un langage commun.

### **Recommandation n°3 :**

Favoriser l'appropriation des résultats des tableaux de bord par les acteurs, au niveau territorial, notamment dans le cadre des CCREFP (comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle).

### **Recommandation n°4 :**

Engager un processus de rapprochement entre les données financières et les indicateurs physico-financiers. Le Conseil souhaite qu'une nouvelle étape soit franchie en 2010, portant sur les effectifs formés et les actions conduites.

### **Recommandation n°5 :**

Associer les partenaires sociaux de plus près aux travaux, par le biais notamment du nouveau FPSPP (ex-FUP/ Fonds unique de péréquation), ceci afin de d'améliorer la connaissance des dépenses régionales au titre des contrats de professionnalisation. Au delà, le Conseil National considère l'intégration des dépenses des entreprises au titre du plan de formation comme un sujet de la plus grande importance. Avant toute décision, ce point devra faire l'objet en séance plénière d'un débat sur les finalités, le sens et la faisabilité des travaux.